



PROJET SALF

Rapport d'activités Avril 2016

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux	2
1 Investigations	2
2 Opérations	3
3 Légal	3
4 Media.....	4
5 Management	5
6 Relations extérieures	7
7 Conclusion	7

Points principaux

- Poursuite des tests de 2 enquêteurs et 1 comptable.
- En collaboration avec l'ambassade de France au Sénégal, dans ses locaux, le 13 avril 2016, le projet Sénégal Application Loi Faunique (SALF) de l'ONG WARA et la Direction des Eaux et Forêts du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ont procédé à la formation de 6 agents de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT) sur la criminalité faunique.
- Planification avec nos partenaires de différentes formations sur la criminalité faunique pour les 3 mois à venir (force de l'ordre, magistrats). Dans ce cadre, rencontre et réunion avec l'Avocat Général, le Procureur Général, le 1^{er} Substitut du Procureur de la République, du Tribunal Grande instance de Dakar.
- Suivi de l'affaire Tafa Diop/timneh (Libération anticipée par grâce Présidentielle) et poursuite de la mise en conformité de l'ONG avec la législation du travail. Nouveau travail pour les juristes avec la prise de contact des différents magistrats en place dans les tribunaux régionaux du pays.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays. L'équipe a retravaillé sa façon de procéder dans les investigations pour augmenter le nombre d'enquêtes, d'identification de trafiquants et procéder plus régulièrement à des arrestations. Le bilan est encourageant (recrutement de 2 enquêteurs en test, augmentation investigations et identifications nouveaux trafiquants toujours en hausse en Avril)

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	11
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	10

- **11** enquêtes ont été réalisées durant le mois d'Avril 2016 dans **3** régions.

Durant le mois d'Avril 2016, le département d'investigation a mené **11** enquêtes dont **0** a abouti à une opération. Le nombre de nouveaux trafiquants identifiés est de **10**.

Les investigations portaient sur des espèces intégralement protégées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

0 opération a eu lieu : Aucune investigations dans le courant de mois d'Avril n'est terminée et n'a donc pu aboutir à une opération ce mois-ci.

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	0
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	0
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	0

0 audiences sont tenues dans 0 différents tribunaux de Dakar avec 0 présumés trafiquants poursuivi dont 0 en détention et 0 sous contrôle judiciaire avec une décision de justice

A l'absence d'opération et de poursuite judiciaire pendant le mois d'Avril, le département légal, dans le cadre de ses missions, a eu à mener les activités ci-dessous :

- Le département légal, en prévision de futurs opérations dans les différentes régions du Pays a eu à rencontrer les différents points focaux du palais de justice de Dakar : il s'agit de juges et procureurs qui ont mis les juristes en rapport leurs collègues des différentes régions du Pays. Ce qui devrait permettre aux juristes de, préalablement, tenir des séances de formation à l'endroit de ces juges et procureurs, avant toute opération et procédures judiciaires.
- Un entretien a également été fait avec Me Bamba CISSE, l'avocat du projet, pour le sensibiliser d'avantages sur les futures opérations et poursuites judiciaires concernant les régions. Les juristes ont échangé avec lui sur la nature et le régime juridique de protection des espèces qui feront l'objet d'opérations futurs en régions.
- Au chapitre de la visite des prisons, une lettre portant demande de visite régulière des prisons adressée au Directeur de l'Administration Pénitentiaire(DAP) a été déposée par les juristes avec ampliation faite au conseiller technique du ministre de la justice qui appuie le projet dans ce sens. Une autre lettre, du même objet, à

laquelle est jointe copie de la décharge de la lettre adressée au DAP adressée au Régisseur de la prison de « Rebeuss » (prison qui se trouve à Dakar au quartier de "Rebeuss") a aussi été déposée.

- Concernant l'élaboration et l'enregistrement des contrats de travail et la déclaration de l'ONG au niveau des institutions fiscales et sociales, les juristes ont satisfait à l'obtention d'un Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et des Associations (NINEA) et préparent la codification au niveau de l'administration fiscale. En collaboration avec le comptable du projet, tous les détails des retenues salariales au niveau fiscal et social sont réglés; et que probablement la déclaration d'établissement à faire par la Coordination du projet ne devrait tarder à être effective pour les activistes du projet obtiennent des bulletins de salaires à partir du mois prochain.
- Une formation sur la criminalité faunique a conjointement été faite par le département management et les juristes à l'ambassade de France à Dakar pour le compte des agents de la Cellule Aéroportuaire Anti trafic (CAAT) suivie d'un exercice pratique de fouille de passagers à l'aéroport international Léopold Sédar Senghor de Dakar.
- Les juristes préparent et se préparent activement pour la formation des magistrats à venir.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 0			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	0	0

- Au courant du mois de Avril 16, il y a eu production de 0 pièces médiatiques dans la presse Dakaroise en ligne dont 0 pièces télévision, 0 pièces radio, 0 pièces internet et 0 pièces presse papier.

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	2
Nombre de comptable en test	1
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	1
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	1

- Le 04/03/16 et le 11/03/16 2 sessions de recrutements ont eu lieu et 2 enquêteurs, 3 comptables, 2 chargés de médias ont été retenus. Les 2 enquêteurs et 1 comptable sont actuellement en test depuis le 21/03/16 au sein de l'équipe du SALF. Les tests se poursuivent en Avril et sont encourageants.
- Dans le cadre de la signature de différents protocoles d'accord avec le GALF et l'affaire A Doumbouya, la directrice de SALF se rend en Guinée Conakry puis au Libéria
- La mise en conformité avec le code de travail et la législation locale et l'ONG WARA se poursuit.
- Planification importante avec nos partenaires de différentes formations sur la criminalité faunique pour les 3 mois à venir (force de l'ordre, magistrats) pour atteindre nos objectifs, éveiller la vigilance des forces de l'ordre lors des différents contrôles et arrestations, convaincre les magistrats pour renforcer les peines et condamnations des trafiquants de criminalité faunique. Dans ce cadre, rencontre et réunion avec l'Avocat Général, le Procureur Général, le 1^{er} Substitut du Procureur de la République, du Tribunal Grande instance de Dakar.
- Poursuites des investigations à l'intérieur du pays. L'équipe a retravaillé sa façon de procéder dans les investigations pour augmenter le nombre d'enquêtes, d'identification de trafiquants et procéder plus régulièrement à des arrestations. Le bilan est encourageant (recrutement de 2 enquêteurs en test, augmentation investigations et identifications nouveaux trafiquants toujours en hausse en Avril)

- En collaboration avec l'ambassade de France au Sénégal, dans ses locaux, le 13 avril 2016, le projet Sénégal Application Loi Faunique (SALF) de l'ONG WARA et la Direction des Eaux et Forêts du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ont procédé à la formation de 6 agents de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT) sur la criminalité faunique.



L'objectif de cette formation était d'initier cette cellule aéroportuaire anti-traffic à la criminalité faunique et de les former à la reconnaissance de tous les produits fauniques et de leur dissimulation dans les bagages aéroport. Pour ce faire, après la présentation du model EAGLE de lutte contre la criminalité faunique et l'application effective des textes de loi internationaux et nationaux relatifs à la faune, il a été démontré les liens qui existent entre le crime faunique qui est un crime transnational organisé et le terrorisme. A cela s'ajoute un survol de l'environnement général de La Convention sur le Commerce des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) encore appelée Convention de Washington. Cette étape de la formation permettait aux agents de la CAAT d'avoir une idée du régime de protection des espèces animales en fonction de leur classification, des institutions nationales et internationales en charge de leur protection mais aussi des formalités administratives et sanitaires concernant leur commerce.

Après des études de cas déjà connus par la justice sénégalaise, les agents ont largement été préparés sur les techniques de dissimulation des produits fauniques par les trafiquants dont le modus opérandi trompe souvent la vigilance des autorités en charge de l'application des lois qui, pour la plupart du temps ne connaissent pas la criminalité faunique.

A cette formation théorique, il s'en est suivi, le même jour, une mise en pratique, à l'Aéroport International Léopold Sédard Senghor de Dakar. Et pour un seul vol ciblé vers l'Asie, de l'ivoire et des sacs confectionnés à peaux de python et de crocodile ont été saisis.



6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		10	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
1			9

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres et des échanges ont eu lieu avec:
 1. . SSI, service de sécurité intérieur de l'Ambassade de France
 2. Direction des Eaux et Forêts, point focal Cites, Directeur de la direction.
 3. Direction des Eaux et Forêts, l'adjoint point focal CITES
 4. Rencontre avec notre avocat Maitre Bamba Cissé
 5. Tribunal de Grande Instance de Dakar, juges et procureurs point focal SALF
 6. Tribunal de Grande Instance de Dakar, l'Avocat Général, le Procureur Général, le 1^{er} Substitut du Procureur de la République
 7. Ministère de la Justice, dans le cadre des grâces Présidentielles
 8. Tribunal Régional et Départemental de Dakar, Messieurs les juges Thione, Thelico, Diagne, Dème, Gomis.
 9. Direction des Investigations Criminelles (DIC)
 10. Madame la 1^{ere} Conseillère de Mr le Ministre de la Justice

7 Conclusion

Le mois d'Avril met l'accent sur la poursuite et l'augmentation des investigations avec la formation de 2 nouveaux enquêteurs, les sensibilisations et les formations sur la criminalité faunique destinées aux forces de l'ordre et aux magistrats du Tribunal de Dakar, la formation d'un comptable en test pour le projet SALF et la rencontre des juges et procureur du tribunal départemental et régional de Dakar. Les investigations sont en nettes progressions par rapport au début du trimestre 2016 et devraient continuer à augmenter et aboutir à une ou plusieurs opérations en Mai 2016.